



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 novembre 2018 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 novembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. FAGONT – Mme SOARÈS (Arrivée à 20h15) - Mme ALAPETITE - M. MARTINEZ - Mme SIMÉON - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT – Mme BALICHARD – Mr FLOQUET – Mme PIRONIN

Excusé-e-s ayant donné procuration :

Mme MATHEY à Mme BALICHARD
M. ESPINASSE à M. FAGONT
M. BERNARD à Mme MANDON

Excusée : Mme GUILLEMAT

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le : 15 novembre 2018
Affichée en Mairie le : 15 novembre 2018
Envoyée à la Presse le : 15 novembre 2018

Ouverture de la séance : 20h10

FINANCES

Fonds de concours

Mme SIMÉON indique que dans le cadre du transfert de la compétence espace public au 1er janvier 2017, les communes ont transféré à la Métropole des moyens financiers en adéquation avec le volume d'investissement réalisé en moyenne sur les trois derniers exercices précédents ce transfert.

Toutefois, certaines communes se sont interrogées sur le financement de projets souhaités sur cette période alors qu'ils excéderaient l'enveloppe disponible.

Pour répondre à cette demande, tout en assurant une neutralité financière pour la Métropole, un abondement financier de ces communes est possible, via le dispositif de fonds de concours.

La commune s'est donc engagée à apporter un financement de **146 515 €** net de taxe sur ce programme de travaux, conformément au plan de financement adopté et à la convention signée.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal :

- approuve les modalités de financement des opérations "Rue Jules Verne et Jean Cocteau" à AULNAT, avec le versement d'un fonds de concours communal prévisionnel à hauteur de 146 515 €, à inscrire sur le BP 2019.
- approuve les termes de la convention de financement à passer entre la Métropole et la commune,
- autorise M. Le Maire ou Mme La Première Adjointe à solliciter les financements extérieurs et effectuent toutes les formalités nécessaires à leur recouvrement,
- autorise M. Le Maire ou Mme La Première Adjointe à signer ladite convention et tous autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

DM 6 Crédits supplémentaires Pôle Enfance

Mme SIMÉON explique que des travaux supplémentaires sont nécessaires au Pôle Enfance (branchement eau potable, assainissement, déviation ligne basse tension...), il est proposé de voter des crédits supplémentaires et de prendre ces crédits sur le résultat 2017 non encore affecté :

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	
002 Excédent d'investissement reporté :	+ 10 000.00 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	
023 Virement à la section d'invest :	+ 10 000.00 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	
021 Virement de la section de fonct :	+ 10 000.00 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	
2313-118 Construction Pôle enfance	+ 3 905.00 €
2041582-118 SIEG Pôle enfance	+ 5 560.00 €
2188-118 Acquisition Pôle enfance	+ 535.00 €

Vote : unanimité

DM 7 virement de crédits illuminations Noël

Mme SIMÉON indique que pour financer les illuminations de Noël 2018, il est nécessaire de voter un virement de crédit à hauteur de 3 150 € du compte « fêtes et cérémonies » et de le transférer en investissement au compte fonds de concours, à savoir :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	
6232- FESMA « Fêtes et cérémonies » :	- 3 150.00 €
023 Virement à la section d'invest :	+ 3 150.00 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	
021 Virement de la section de fonct :	+ 3 150.00 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	
2041582- SIEG Illuminations Noël	+ 3 150.00 €

Vote : unanimité

DM 8 Crédits supplémentaires Mission Maitrise d'œuvre Groupe Scolaire

Mme ALAPETITE informe que suite au passage de la commission de sécurité au groupe scolaire, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic des travaux.

Le Cabinet d'architecte ESTIER nous a présenté une offre qui s'élève à 14 592 € TTC.

Il est proposé de voter des crédits supplémentaires et de prendre ces crédits sur le résultat 2017 non encore affecté :

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	
002 Excédent d'investissement reporté :	+ 15 000.00 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	
023 Virement à la section d'invest :	+ 15 000.00 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	
021 Virement de la section de fonct :	+ 15 000.00 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	
2031 Frais d'étude :	+ 15 000.00 €

Vote : unanimité

Dm 9 Reprise solde d'excédent de fonctionnement 2017

Mme SIMÉON rappelle que le compte administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement en fin d'exercice de : 1 084 834.94 €

Une première affectation partielle a été votée par le Conseil Municipal du 22 Juin 2018 pour un montant de 437 500€.

Depuis par décisions modificatives des affectations partielles de résultat suivantes ont été effectuées, à savoir :

195 000 € pour le Pôle enfance et 15 000 € pour la Maîtrise d'œuvre au groupe scolaire.

Il reste donc la somme de : 437 334.94 € à reprendre en excédent de fonctionnement.

Il est proposé d'inscrire en recettes de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » cette somme de 437 334.94 €.

Vote : unanimité

Impayés admis en non-valeur

Mme SIMÉON informe que Mr le Receveur nous a transmis la liste des impayés à passer en non-valeur.

Il est proposé au vu de cette liste d'accepter les montants en non-valeur pour un total de : 1029.10 € et de passer les écritures nécessaires.

Vote : unanimité

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 22 novembre 2018

PÔLE ENFANCE

Pôle Enfance Avenant N°1 RENON Lot 1

Mme SIMÉON indique que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la construction du pôle enfance, notamment :

- le dévoiement de la ligne basse tension hors de la limite de propriété à l'angle nord/est de la parcelle, suivant devis 5 362.20 € HT (prix fermes)
Article 13 variante moins-value bassin d'orage (notifiée par erreur au marché de l'entreprise) pour un montant de 2 015.00 € HT.

Par contre, il faut supprimer l'article 5 Station de relevage EP. Ces travaux ne seront pas à effectuer par l'entreprise suite à une autre solution technique, pour un montant de 2 800.00 € HT.

Pour rappel :

Ancien montant marché HT :	205 894.84 €
Avenant N°1 :	4 577.20 €
Nouveau montant marché HT :	210 472.04 €

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Vote : unanimité

SERVICES TECHNIQUES

Convention SIEG – Illuminations de Noël

Mr MARTINEZ informe qu'il serait bien d'acquérir un projecteur « GOBO IMPRESSIVE 1200/2500 IP 65 DMX5152 » et ses accessoires par le biais du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy de Dôme dans le cadre des illuminations 2018/2019.

Le SIEG a proposé une solution adaptée, et prendrait en charge la réalisation et une part du coût de ces travaux, la commune conservant 3 150,00 € HT à sa charge.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet et, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de ces travaux d'éclairage public.

Vote : unanimité

Convention SIEG - Eclairage Public « Le Clos du Pariou 2 »

Mr MARTINEZ propose de confier l'étude et la réalisation des travaux d'éclairage public au Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz du Puy de Dôme afin d'avoir une homogénéité sur le matériel d'éclairage sur la totalité du territoire.

Ces travaux comprennent :

- L'étude d'éclairage,
- Les travaux nécessaires à la mise en place de matériel d'éclairage,
- La fourniture et mise en place du matériel nécessaire aux raccordements des deux candélabres,
- La fourniture et mise en place de deux candélabres équipés,

L'estimation des dépenses correspondant à l'avant-projet validé par la commune d'AULNAT s'élève à 4 100€ Hors Taxes.

Le SIEG prendrait en charge la réalisation et une part du coût de ces travaux, la commune conservant 2 050.48€ HT à sa charge.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet et, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de ces travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG.

Vote : unanimité

QUESTION DIVERSE

Mr le Maire fait part d'une Motion de fusion de la Mission Local avec Pôle Emploi, proposée par Marion CANALES, Présidente déléguée de la Mission Locale.

Vote : unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 20h45